

SG SERENDI GARANTI N°5

Investissez en toute sérénité sur les marchés actions
en préservant votre capital à l'échéance*



■ **Instrument financier à capital garanti à l'échéance*.**

- Durée de placement recommandée : 10 ans en l'absence d'activation du mécanisme automatique de remboursement anticipé.
- Produit soumis au risque de défaut de l'émetteur, SG Issuer, véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois, et du garant Société Générale.
- Commercialisation jusqu'au 31 mars 2016 (12h00) dans le cadre du compte titres ordinaire et des contrats d'assurance vie ou de capitalisation, sous réserve de l'enveloppe disponible.

*Il est nécessaire pour l'investisseur de pouvoir conserver ce produit sur toute sa durée, la cession avant l'échéance pouvant présenter un risque de perte en capital, non mesurable a priori. Le produit est soumis au risque de défaut de Société Générale pouvant entraîner une perte jusqu'à la totalité du capital dans le pire des cas.

SG Serendi Garanti n°5

Qu'est-ce que SG Serendi Garanti n°5 ?

SG Serendi Garanti n°5 offre une solution pour investir sur les marchés actions européens et américains **en toute sérénité car il permet de récupérer l'intégralité de votre capital net investi⁽¹⁾ à l'échéance.**

L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori en cas de sortie en cours de vie du placement (avant son échéance)⁽¹⁾.

SG Serendi Garanti n°5 présente une durée maximale de placement de **10 ans**. Toutefois, **la durée effective n'est pas connue à l'avance**. En effet, en fonction de l'évolution de l'indice Europe US Qualité⁽²⁾, **celle-ci peut être ramenée à 5 ans**, selon les conditions de remboursement prédéfinies.

Comment fonctionne SG Serendi Garanti n°5 ?

Mécanisme automatique de remboursement anticipé à 5 ans :

Au terme des 5 ans (le 13 avril 2021), si l'indice Europe US Qualité réalise une progression **supérieure ou égale à +15%** entre son *niveau initial* et son *niveau intermédiaire*, le placement est remboursé par anticipation.

- L'investisseur récupère alors son capital net investi⁽¹⁾ augmenté d'un **gain de 4,50% par année écoulée soit 122,50%** (Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut de 4,13%).

Mécanisme de remboursement à l'échéance des 10 ans :

À l'échéance des 10 ans (le 13 avril 2026), si le placement n'a pas fait l'objet d'un remboursement anticipé automatique, **la performance finale de l'indice Europe US Qualité** est calculée. Elle correspond à la **moyenne des 10 performances** mesurées, chaque semestre, depuis le niveau initial de l'indice sur les cinq dernières années :

- **Cas favorable** : si la performance finale de l'indice Europe US Qualité mesurée depuis l'origine est positive, l'investisseur récupère l'intégralité de son capital net investi⁽¹⁾ augmenté d'un gain correspondant à cette performance.
- **Cas défavorable** : si la performance finale de l'indice Europe US Qualité mesurée depuis l'origine est négative ou nulle, l'investisseur récupère son capital net investi⁽¹⁾.

À noter : le *niveau initial*, le *niveau intermédiaire* et le *niveau final* de l'indice Europe US Qualité sont définis dans le tableau "en bref" en page 5 de ce document.

Quel est l'indice de référence ?

La performance de SG Serendi Garanti n°5 est liée à celle de l'indice Europe US Qualité calculé dividendes non réinvestis (l'investisseur ne bénéficiera pas des dividendes détachés par les actions composant cet indice). L'indice est revu trimestriellement.

Les actions composant l'Indice sont sélectionnées parmi :



- **les 600 plus grosses capitalisations boursières européennes** : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède et Suisse,



- **les 500 plus grosses capitalisations boursières des États-Unis.**

Cette sélection d'actions se fait de manière systématique, sur la base de critères de qualité objectifs visant à identifier au mieux **les actions les plus prometteuses mais aussi les plus résistantes en période de ralentissement économique ou de crise.**

L'Indice intègre :

- **une surexposition** (position acheteuse) à hauteur de 130% à la performance d'un panier d'actions (hors financières) sélectionnées pour :
 - leur potentiel de performance à moyen et long terme au moyen de filtres de qualité (filtres de profitabilité, de solidité de la structure financière et d'efficacité opérationnelle),
 - leurs dividendes attractifs,
 - et leur volatilité faible (un niveau de risque maîtrisé).
- **une sous-exposition** (position vendeuse) à hauteur de 30% à la performance d'un panier d'actions de moindre qualité ayant une capitalisation boursière importante.

Une couverture systématique en risque de change est exécutée chaque jour afin de limiter l'impact des fluctuations des taux de change sur la performance de l'Indice.

Comment suivre l'indice de référence ?

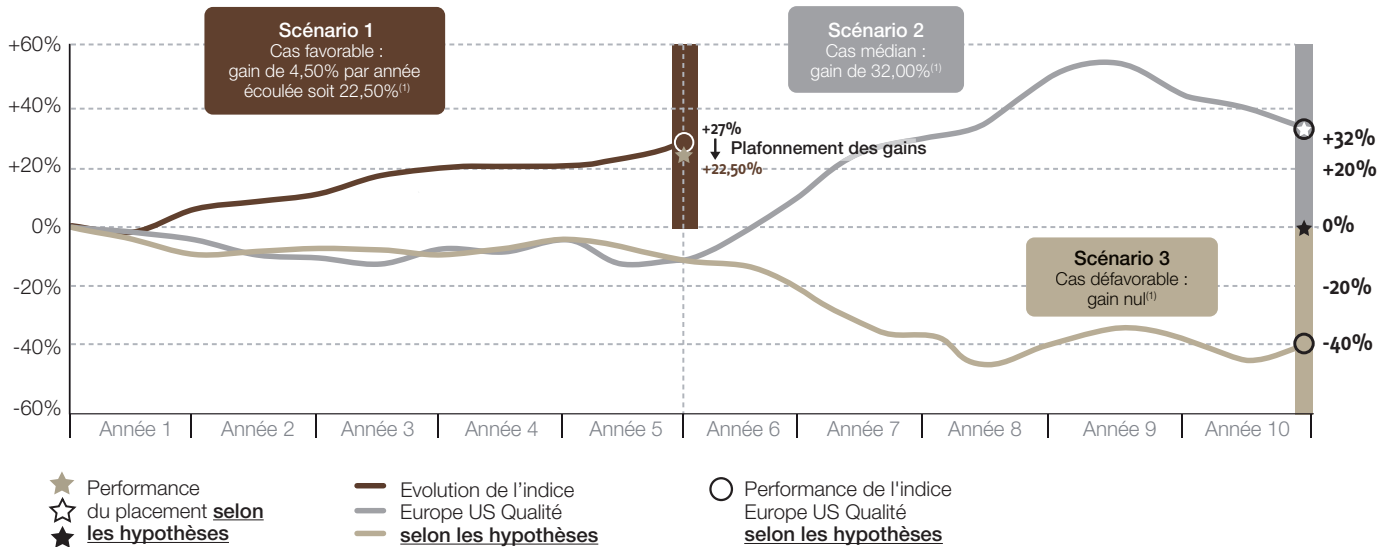
L'évolution, la composition et les règles de cet indice systématique sont disponibles sur le site de Solactive, promoteur et calculateur externe de l'indice : www.solactive.com, rubrique : Europe US Qualité.



Solactive

(1) Hors frais et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement (frais d'investissement ou droits d'entrée dans le cadre du compte titres ordinaire ; frais sur versement ou frais d'arbitrage et frais de gestion dans le cadre des contrats d'assurance vie ou de capitalisation) et sauf faillite ou défaut de paiement de Société Générale. En cas de sortie avant l'échéance (rachat en compte titres ordinaire ou pour un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, rachat ou terme du contrat, arbitrage en sortie du support, sortie sous forme de rente, décès), en dehors du cas de remboursement anticipé automatique, l'investisseur peut perdre tout ou partie de son capital net investi. La sortie se fera alors à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché (notamment du niveau de l'indice sous-jacent, des taux d'intérêt et de refinancement de l'émetteur et de la volatilité) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital. La garantie du capital net investi est valable pour les investissements sur SG Serendi Garanti n°5 reçus au plus tard le 31/03/2016 à 12h et restant investis jusqu'au 13/04/2026 ou au terme des 5 ans en cas de remboursement anticipé automatique. (2) L'instrument financier n'est en aucun cas sponsorisé, promu ou vendu par Solactive AG (le "Concédant de licence"), de la même façon que le Concédant de licence n'offre aucune garantie implicite ou explicite quant aux conséquences de l'utilisation de l'Indice et/ou de la marque déposée de l'Indice ou du niveau de l'Indice, et ce quelle que soit la période ou méthode concernée. L'Indice est calculé et publié par le Concédant de licence. Le Concédant de licence met tout en œuvre afin de s'assurer que l'Indice est calculé correctement. Indépendamment de ses obligations envers l'Émetteur, le Concédant de licence n'a aucune obligation de signaler les erreurs concernant l'Indice à des parties tierces et notamment aux investisseurs et/ou aux intermédiaires financiers sur ledit instrument financier. Ni la publication de l'Indice par le Concédant de licence ni l'octroi de la licence de l'Indice ou de la marque déposée de l'Indice, avec pour objectif son utilisation dans le cadre d'un instrument financier, ne constituent une recommandation du Concédant de licence à investir dans ledit instrument financier, de même que cela ne représente en aucune façon une garantie ou une opinion du Concédant de licence au sujet d'un investissement quelconque sur ledit instrument financier.

ILLUSTRATION DU MÉCANISME



Les données chiffrées utilisées dans cet exemple n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Société Générale.

SCÉNARIO 1 ► FAVORABLE

Remboursement anticipé automatique à 5 ans **avec un gain⁽¹⁾**

■ **Au terme des 5 ans :** le placement est remboursé par anticipation à hauteur du capital initial investi majoré d'un gain de 4,50% par année écoulée, soit **122,50%** (Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut de **4,13%**).

Remarque : l'investisseur ne bénéficiera pas d'une éventuelle hausse de l'indice Europe US Qualité au-delà de +22,50% à 5 ans. Ainsi, si l'indice Europe US Qualité affiche une évolution de +27%, la performance du placement sera retenue à +22,50% (Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut de 4,13% contre un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut de 4,88% pour l'indice Europe US Qualité) **du fait du mécanisme de plafonnement des gains.**

SCÉNARIO 2 ► MÉDIAN

Remboursement à l'échéance **avec un gain⁽¹⁾**

■ **À l'échéance des 10 ans :** la performance finale⁽²⁾ de l'indice Europe US Qualité est positive (+32%). L'investisseur reçoit **donc son capital net investi⁽¹⁾ augmenté de ce gain, soit 132%** (Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut de 2,81%).

Remarque : dans ce scénario, la performance de l'indice Europe US Qualité était négative (-10%) au terme des 5 ans. La durée de SG Serendi Garanti n°5 a donc été portée à 10 ans.

SCÉNARIO 3 ► DÉFAVORABLE

Remboursement à l'échéance **sans gain⁽¹⁾**

■ **À l'échéance des 10 ans :** la performance finale⁽²⁾ de l'indice Europe US Qualité est négative (-40%) au terme des 10 ans. L'investisseur **reçoit donc l'intégralité de son capital net investi⁽¹⁾** (Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut de 0,00%).

Remarque : dans ce scénario, la performance de l'indice Europe US Qualité était négative (-10%) au terme des 5 ans. La durée de SG Serendi Garanti n°5 a donc été portée à 10 ans.

FOCUS SUR LE CALCUL DE LA PERFORMANCE FINALE DE L'INDICE

La performance finale de l'indice correspond à la moyenne des 10 performances mesurées, chaque semestre, depuis le niveau initial de l'indice sur les cinq dernières années (soit du semestre 11 au semestre 20).

Performance finale de l'indice = [Performance Semestre 11 (-5%) + Performance Semestre 12 (+10%) + Performance Semestre 13 (+25%) + ... + Performance Semestre 20 (+32%)] / 10 = **+32%**

Dans quel cadre fiscal souscrire SG Serendi Garanti n°5 ?

SG Serendi Garanti n°5 est éligible au compte titres ordinaire et aux contrats d'assurance vie ou de capitalisation.

La présente brochure décrit les caractéristiques de SG Serendi Garanti n°5 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.** La garantie décrite dans cette brochure n'est pas apportée par l'assureur mais par l'émetteur à l'échéance.

(1) Le montant remboursé et les taux de rendements annuels cités sont bruts, hors frais et fiscalité applicables au cadre d'investissement (frais d'investissement ou droits d'entrée dans le cadre du compte titres ordinaire ; frais sur versement ou frais d'arbitrage et frais de gestion dans le cadre des contrats d'assurance vie ou de capitalisation). Ils sont calculés sur la base d'une valeur nominale de 1 000 €. Dans cette brochure, les calculs sont effectués sur la période comprise entre la date de lancement du produit et la date d'échéance à 5 ans ou à 10 ans. En cas de vente du titre avant ces dates (ou en cas d'arbitrage, de rachat, de dénouement du contrat par décès, de sortie en rente), le taux de rendement annuel peut être supérieur, inférieur voire négatif. (2) La performance finale correspond à la moyenne des 10 performances mesurées, chaque semestre, depuis le niveau initial de l'Indice Europe US Qualité, sur les cinq dernières années de vie du placement.

Quels sont les avantages ?

- Le capital net investi⁽¹⁾ est intégralement garanti à l'échéance du placement.
- Le placement est automatiquement remboursé par anticipation au bout de 5 ans si l'évolution de l'indice Europe US Qualité entre son *niveau initial* et son *niveau intermédiaire* est supérieure ou égale à +15%.
Dans ce cas, le placement bénéficie d'un remboursement à hauteur du capital net investi majoré d'un gain de 4,50% par année écoulée soit 122,50%⁽¹⁾ (Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut de 4,13%).
- Si SG Serendi Garanti n°5 n'est pas remboursé par anticipation à 5 ans, le placement offre à l'échéance l'intégralité de la performance finale⁽²⁾ positive de l'indice Europe US Qualité (hors dividendes).

INFORMATIONS

Du fait de leur nécessaire simplification, les informations sur ce placement sont inévitablement partielles et ne peuvent, de ce fait, avoir de valeur contractuelle.

Tout investissement doit se faire sur la base du prospectus du produit (disponible sur le site de Société Générale "prospectus.socgen.com" ou sur simple demande) et de la fiche produit pour le compte titres ordinaire ou de l'annexe à la Note / Notice d'information reprenant les caractéristiques principales des unités de compte pour les contrats d'assurance vie ou de capitalisation, qui vous seront remises par votre Conseiller en agence.

L'investissement doit correspondre aux objectifs et profil d'investisseur du client, ainsi qu'à sa situation patrimoniale et budgétaire, déterminés dans le cadre d'un entretien Épargne Haute Définition.

Quels sont les inconvénients ?

- La garantie du capital net investi⁽¹⁾ et les avantages du placement cités précédemment bénéficient seulement aux sommes investies au plus tard le 31 mars 2016 et qui restent investies jusqu'au 13 avril 2026 ou jusqu'au 13 avril 2021 (en cas de remboursement anticipé automatique). En cas de sortie du placement avant son échéance (rachat pour un compte titres ordinaire ou pour un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, rachat ou terme du contrat, arbitrage en sortie du support, sortie en rente ou sortie notamment due à un décès), l'investisseur peut perdre tout ou partie de son capital net investi. Il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le cours de revente dépendant des paramètres de marché du jour.
- Le placement ne bénéficie pas des éventuels dividendes des actions composant l'indice Europe US Qualité.
- En cas de remboursement anticipé du placement au terme des 5 ans, le placement ne bénéficie pas d'une éventuelle performance de l'indice Europe US Qualité supérieure à +22,50% compte tenu du mécanisme de plafonnement des gains (Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut de 4,13%).
- La durée du placement n'est pas connue à l'avance (5 ans ou 10 ans).
- En cours de vie du placement, l'investisseur est exposé à une éventuelle dégradation de la qualité de crédit de l'émetteur et du garant (qui induit un risque sur la valeur de marché du placement) ou un éventuel défaut de l'émetteur et/ou du garant (qui induit un risque sur le remboursement).
- Le produit peut, dans le scénario le plus défavorable, offrir un rendement nul⁽¹⁾ à l'issue des 10 ans (Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut de 0,00%).

Les valeurs de remboursement et les taux de rendement annuels cités dans cette brochure sont bruts, hors frais et fiscalité applicables au cadre d'investissement (frais d'investissement ou droits d'entrée dans le cadre du compte titres ordinaire ; frais sur versement ou frais d'arbitrage et frais de gestion dans le cadre des contrats d'assurance vie ou de capitalisation). Ils sont calculés sur la base d'une valeur nominale de 1 000€. Le "capital net investi" cité dans cette brochure est également exprimé hors frais et fiscalité applicables au cadre d'investissement. Dans cette brochure, les calculs sont effectués sur la période comprise entre la date de lancement du produit (07/04/2016) et la date d'échéance des 10 ans (13/04/2026) ou la date de remboursement anticipé (13/04/2021). En cas de revente du titre avant cette date (ou en cas d'arbitrage, de rachat, de dénouement du contrat par décès, de sortie en rente), l'investisseur peut perdre tout ou partie de son capital net investi. La valeur de revente dépendra principalement de l'évolution des marchés actions et des taux d'intérêt. Le taux de rendement annuel pourra donc être supérieur, inférieur, voire négatif.



(1) Hors frais et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement (frais d'investissement ou droits d'entrée dans le cadre du compte titres ordinaire ; frais sur versement ou frais d'arbitrage et frais de gestion dans le cadre des contrats d'assurance vie ou de capitalisation) et sauf faillite ou défaut de paiement de Société Générale. En cas de sortie avant l'échéance (rachat pour un compte titres ordinaire ou pour un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, rachat ou terme du contrat, arbitrage en sortie du support, sortie sous forme de rente, décès), en dehors du cas de remboursement anticipé automatique, l'investisseur peut perdre tout ou partie de son capital net investi. La valeur de l'investissement se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (notamment du niveau de l'indice de référence, des taux d'intérêt et de refinancement de l'émetteur et de la volatilité) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital. La garantie du capital net investi est valable pour les investissements sur SG Serendi Garanti n°5 reçus au plus tard le 31/03/2016 à 12h et restant investis jusqu'au 13/04/2026 ou au terme des 5 ans en cas de remboursement anticipé automatique.
(2) La performance finale correspond à la moyenne des 10 performances mesurées, chaque semestre, depuis le niveau initial de l'Indice Europe US Qualité, sur les cinq dernières années de vie du placement.

EN BREF Fiche technique de l'instrument financier SG Serendi Garanti n°5⁽¹⁾

Avertissement	<ul style="list-style-type: none"> SG Serendi Garanti n°5 est construit dans la perspective d'un investissement sur une durée de vie maximale de 10 ans. Il est donc fortement recommandé de n'investir dans ce produit que si vous avez l'intention de le conserver jusqu'à son échéance prévue. SG Serendi Garanti n°5 fait l'objet de Conditions Définitives d'Émission en date du 31/12/2015, se rattachant au prospectus de base en date du 30 septembre 2015, approuvé par la CSSF, régulateur du Luxembourg, sous le numéro de visa C-17732 et formant ensemble un prospectus conforme à la directive 2003/71/EC (Directive Prospectus) telle qu'amendée (incluant l'amendement fait par la Directive 2010/73/EU). Ce prospectus de base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus de base, les Conditions Définitives d'Émission et le résumé du prospectus de base en français, sont disponibles sur le site «prospectus.socgen.com», sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Société Générale, sur simple demande. <p>Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique "facteurs de risques" du Prospectus, les principaux risques étant :</p> <ol style="list-style-type: none"> Risque de marché : en cas de rachat avant l'échéance, la garantie du capital net investi ne s'exerce pas. Tout rachat en cours de vie du produit se fera au prix de marché en vigueur de l'instrument financier (déterminé principalement par l'évolution des marchés actions et des taux d'intérêt) et pourra donc entraîner une perte ou un gain par rapport au capital net investi initialement. Risque de liquidité : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire rendre le produit totalement illiquide (absence d'acheteurs). Risque émetteur : le placement est exposé au risque de défaut de l'émetteur (SG Issuer) et du garant Société Générale (Moody's A2, Standard & Poor's A). En cas de défaut de l'émetteur, l'investisseur pourra perdre tout ou partie de son investissement.
Nature juridique	Instrument financier assimilable à une obligation de droit français ; ses caractéristiques sont définies dans le cadre du prospectus d'émission. La formule de remboursement du produit est garantie par Société Générale.
Émetteur	SG Issuer (filiale à 100% de Société Générale Bank & Trust S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale).
Garant	Société Générale (Moody's A2, Standard & Poor's A). Notations en vigueur au moment de l'impression de cette brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'émetteur. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit.
Agent de calcul	Société Générale. Ce produit fait l'objet d'une double valorisation quotidienne réalisée par une entité externe au groupe Société Générale.
Règlement / Livraison	Euroclear France
Éligibilité	Compte titres ordinaire et contrats d'assurance vie ou de capitalisation.
Devise	Euro
Code ISIN	FR0012993111
Période de commercialisation	Du 4 janvier au 31 mars 2016, 12h inclus (sous réserve de l'enveloppe disponible), pour bénéficier de la garantie du capital net investi à l'échéance.
Minimum d'investissement	Dans le cadre d'un investissement : <ul style="list-style-type: none"> sur un compte titres ordinaire : une coupure minimum, soit environ 1 000 € (hors droits d'entrée) sur un contrat d'assurance vie ou de capitalisation : selon les contrats⁽²⁾
Cotation	Bourse du Luxembourg
Valeur nominale	1 000 € le 7 avril 2016
Prix d'émission	999,90€ - Le prix de l'offre de l'instrument financier sera émis à 999,90€ et progressera régulièrement selon un taux annuel de 0,05% prorata temporis pour atteindre 1 000€ le 7 avril 2016. Les ordres d'achat devront être transmis avant le 31 mars 2016, 12h. Les conditions et calendrier propres à l'instrument financier SG Serendi Garanti n°5 sont disponibles sur le site http://prospectus.socgen.com .
Niveau de remboursement minimum à l'échéance	L'intégralité de la valeur nominale
Date d'échéance	13 avril 2026
Date d'émission	4 janvier 2016
Date de remboursement anticipé potentiel	13 avril 2021
Sous-jacent	Indice Europe US Qualité (hors dividendes)
Durée de placement recommandée	10 ans en l'absence d'activation du mécanisme automatique de remboursement anticipé.
Marché secondaire	Société Générale s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix fermes de l'instrument financier pendant toute la durée de vie du produit, avec une fourchette achat/vente de 1% ⁽³⁾ .
Droits d'entrée	Dans le cadre d'un investissement : <ul style="list-style-type: none"> sur le compte titres ordinaire : 2% sur un contrat⁽²⁾ d'assurance vie ou de capitalisation : selon les contrats⁽²⁾
Droits de sortie	Néant
Commissions	Des commissions relatives à ce produit sont payées. Elles couvrent notamment les coûts de distribution et sont d'un montant annuel maximum équivalent à 1 % du montant de l'émission ⁽⁴⁾ . Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat.
Niveaux de constatation de l'indice Europe US Qualité	<p>Niveau initial : moyenne arithmétique des cours de clôture de l'indice relevés aux dates⁽⁵⁾ des 7, 8, 11, 12 et 13 avril 2016.</p> <p>Niveau intermédiaire à 5 ans : moyenne arithmétique des cours de clôture de l'indice relevés aux dates⁽⁵⁾ des 29, 30, 31 mars, 1 et 6 avril 2021</p> <p>Niveau final : moyenne arithmétique des cours de clôture de l'indice relevés aux dates⁽⁵⁾ des 1^{er} octobre 2021, 1^{er} avril 2022, 3 octobre 2022, 3 avril 2023, 2 octobre 2023, 2 avril 2024, 1^{er} octobre 2024, 1^{er} avril 2025, 1^{er} octobre 2025 et 1^{er} avril 2026.</p>

Spécificités liées aux contrats d'assurance vie ou de capitalisation

Ce titre de créance peut être proposé comme support en unités de compte des contrats d'assurance vie ou de capitalisation. **Concernant les seuls investissements dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, nous attirons votre attention sur le fait que, si le contrat le prévoit, des frais sur versement ou frais d'arbitrage et des frais de gestion sont prélevés par l'assureur. Le capital investi et le rendement de ce produit s'entendent donc toujours, dans ce document, avant prélèvement de ces frais et avant toute fiscalité applicables au cadre d'investissement. L'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. La valeur de cette unité de compte, qui reflète la valeur des actifs sous-jacents, n'est pas garantie par l'assureur mais est garantie par l'émetteur à l'échéance. Elle est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant des marchés financiers. En cas de sortie avant l'échéance (rachat ou terme du contrat, arbitrage en sortie du support, sortie sous forme de rente, décès), en dehors du cas de remboursement anticipé automatique, l'investisseur peut perdre tout ou partie de son capital net investi.** Pour plus de précisions, nous vous invitons à vous reporter aux documents contractuels de votre contrat d'assurance vie ou de capitalisation.

(1) L'instrument financier/produit mentionné dans ce document peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes en vertu des réglementations locales applicables. Vous devez préalablement vous renseigner sur ces règles et restrictions éventuelles et vous y conformer. (2) En assurance vie ou sur les contrats de capitalisation, le placement portera sur des unités de compte représentatives de SG Serendi Garanti n°5. Cette unité de compte n'est accessible que dans le cadre de certains contrats d'assurance vie ou de capitalisation de Sogécap dans les conditions prévues par chacun de ces contrats. Le fonctionnement de cette unité de compte est décrit dans la note/notice d'information des contrats. Sogécap, Société Anonyme d'assurance sur la vie et de capitalisation au capital de 1 168 305 450 EUR entièrement libéré - Filiale à 100% de Société Générale - Entreprise régie par le Code des assurances - 086 380 730 R.C.S. Nanterre - Siège Social : 50, av. du Général de Gaulle - 92093 Paris La Défense Cedex. Ces contrats d'assurance vie ou de capitalisation sont présentés par Société Générale, dont le siège social est situé 29, boulevard Haussmann (Paris IX^e), en sa qualité d'intermédiaire en assurances (immatriculation à l'ORIAS 07 022 493). (3) Conflits d'intérêt potentiels sur la valeur de rachat ou de réalisation : en cas de demande de rachat, d'arbitrage ou de dénouement du contrat avant l'échéance, l'émetteur ou une entité liée financièrement peut décider d'acquiescer le titre de créance. (4) Conformément à l'article 314-76 du règlement général de l'AMF, le client peut recevoir, sur demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent placement. (5) Ou si ces jours ne sont pas un jour de bourse ouvré, le jour de bourse ouvré suivant.

À VOS CÔTÉS

pour en savoir plus



CONTACTEZ

votre **Conseiller** en agence



CONNECTEZ-VOUS

particuliers.societegenerale.fr

pour prendre rendez-vous



APPELEZ

3933

Service 0,30 € / min
+ prix appel

Internet : Gratuit, hors coût de connexion. **3933** : Des conseillers vous répondent de 8h à 22h en semaine et jusqu'à 20h le samedi. 24h/24, consultation de vos comptes et urgences. Depuis l'étranger + 33 (1) 76 77 3933. Tarif au 01/10/2015.

Document publicitaire sans valeur contractuelle.

Vous pouvez obtenir des informations complémentaires sur SG Serendi Garanti n°5 auprès de votre Conseiller en agence ou sur le site www.particuliers.societegenerale.fr. Nous vous invitons à prendre contact avec un Conseiller afin de déterminer avec vous la solution la mieux adaptée à votre profil d'investisseur et à vos objectifs. Tout élément du présent document est communiqué à titre purement indicatif et n'a pas de valeur contractuelle. Avant tout investissement dans ce produit, vous devez procéder, sans vous fonder exclusivement sur les informations qui vous ont été fournies, à votre propre analyse des avantages et des risques du produit du point de vue juridique, fiscal et comptable en consultant si vous le jugez nécessaire vos propres conseils en la matière ou tous autres professionnels compétents. Ce document ainsi que son contenu sont la propriété de Société Générale et des sociétés appartenant au groupe Société Générale. Leur reproduction ou leur distribution est strictement interdite sans l'autorisation écrite préalable de Société Générale. Société Générale est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution. Cette brochure commerciale ne constitue pas une offre de souscription au contrat d'assurance vie ou de capitalisation. Cette brochure ne constitue pas non plus une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'instrument financier sous-jacent.

 **SOCIETE
GENERALE**

Banque & Assurances

Rédaction de ce document achevée le 30/11/2015.

Société Générale, DCM/CCM - Tour Granite - 75886 PARIS Cedex 18, S.A. au capital de 1 007 625 077,50 EUR - 552 120 222 RCS PARIS, Siège Social 29, bd Haussmann, 75009 Paris.
Dialogues Conseil - Photo : Gettyimages - Réf. : E144 229 - Janvier 2016.



Société Générale, membre fondateur d'Ecofolio, participe au recyclage du papier et a conçu ce document dans le souci d'une incidence minimale sur l'environnement.